

L'arrivée de la grippe aviaire en Belgique

- Session : 2016-2017
- Année : 2017
- N° : 256 (2016-2017) 1

- Question écrite du **10/02/2017**

- de LEGASSE Dimitri
- à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région

On devait s'y attendre un jour ou l'autre, tous les pays limitrophes étant touchés, le virus H5N8 de la grippe aviaire a été identifié en Belgique, plus précisément chez un détenteur de la commune flamande de Lebbeke.

Les mesures de confinement ont donc été prises, conformément à la procédure, et nous pouvons espérer qu'elles seront suffisantes pour que les exploitations professionnelles ne soient pas touchées.

Des mesures spécifiques de concertation entre la Région flamande, la Région wallonne et l'État fédéral sont-elles d'application en temps de crise comme ce problème sanitaire de grippe aviaire ?

En cas de contamination d'une exploitation professionnelle, et donc de sa destruction, des dédommagements sont-ils prévus et qui en est responsable ?

Monsieur le Ministre compte-t-il lancer une campagne visant à rassurer la population quant à l'absence de danger à consommer du poulet et des œufs de poule ?

- Réponse du **07/03/2017**

- de COLLIN René

J'ai longuement répondu à plusieurs questions orales relatives à la grippe aviaire en séance de Commission de l'Agriculture et du Tourisme le 13 février 2017. J'invite dès lors l'honorable membre à se reporter au compte-rendu de cette réunion.

En cas d'abattage par ordre des animaux d'une exploitation professionnelle, des dédommagements sont effectivement prévus pour les éleveurs, sous la responsabilité des autorités fédérales (AFSCA).

A chaque fois que j'en ai l'occasion, je ne manque pas de rappeler le message des autorités sanitaires concernant l'absence de risque de transmission à l'homme de la souche virale H5N8 et concernant l'innocuité de la consommation d'œufs et de viande de

volaille. Mener une campagne pour rassurer le consommateur doit s'appréhender avec prudence concernant le choix des messages. Il faut effectivement éviter de provoquer un effet contraire à celui qui est recherché. Ceci étant, j'ai déjà invité l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-W) à se pencher sur divers aspects de la problématique, tel celui de l'étiquetage des œufs de poules de plein air.